

Qui sommes-nous ?

L'équipe du service social est composée de secrétaires, d'assistantes sociales et d'une cadre socio-éducatif.

Elle intervient à la demande du patient, de sa famille, de son entourage, de l'équipe médicale, des partenaires extérieurs...

Le service social vous est accessible librement, quel que soit le service dans lequel vous êtes hospitalisé ou en consultation.

Il dispose de locaux indépendants pour vous recevoir. L'assistant(e) social(e) peut également vous rencontrer dans votre chambre.

Pensez à prendre rendez vous le plus tôt possible, car les démarches administratives et sociales nécessitent des délais.

Chacun est seul
responsable de tous

Citation d'Antoine de
Saint-Exupéry, écrivain, poète et
aviateur. 1942

Où et comment nous contacter ?

Nos bureaux se situent sur le site de l'hôpital Jean-Minjoz, pour tous les services exceptés la psychiatrie adulte et enfant et les soins de suite et réadaptation (SSR).

Le service social vous ouvre ses portes dans le hall d'accueil niveau 0,
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Tél. 03 81 66 85 48 ou 03 81 66 85 23 ou 03 81 21 81 12
Fax : 03 81 66 85 22
sce-social-jmz@chu-besancon.fr

Sur le site de l'hôpital Saint-Jacques uniquement pour les services de psychiatrie adulte et enfants et les soins de suite et réadaptation (SSR).

du lundi au Vendredi, de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17 h00

Tél. 03 81 21 88 38 - Fax : 03 81 21 82 25
sce-social-jmz@chu-besancon.fr

Service social hospitalier

Notre quotidien :
faciliter le vôtre



Patients, familles,
nous pouvons vous aider

Service social hospitalier : notre quotidien, faciliter le vôtre



Accès aux soins

L'absence de sécurité sociale et/ou de mutuelle entraîne une facturation des soins.

Le service social peut vous informer sur vos droits et vous aider dans vos démarches d'accès à une couverture maladie de base, universelle, complémentaire, une aide médicale état, une mutuelle...



Informations sur les droits et démarches

La maladie, l'accident entraînent des changements dans votre situation personnelle.

Le service social vous accompagne dans les démarches :

- socio-professionnelles auprès de l'employeur, du pôle emploi, des caisses d'assurance maladie, de la maison départementale des personnes handicapées, des caisses d'allocations familiales...
- juridiques : tribunaux (juge des tutelles, des affaires familiales...), associations d'information sur les droits, services de protection de l'enfance...
- financières : aides sociales, prestations extra légales et associatives.



Organisation du maintien à domicile

Une perte d'autonomie provisoire ou durable peut être compensée par des aides humaines et matérielles dont le financement est à rechercher.

Le service social :

- participe à l'organisation du retour à domicile : aide à domicile, portage de repas, télé assistance,
- recherche les possibilités de financement.

Ces démarches sont effectuées en lien avec l'équipe médicale, votre entourage et les services extérieurs. Quand le maintien à domicile n'est pas possible, le service social participe à l'orientation en établissement d'hébergement pour personnes âgées et/ou handicapées : par exemple en foyer logement, EHPAD, MAS, IME...*

Attention, l'orientation en :

- rééducation,
- convalescence (soins de suite),
- hospitalisation à domicile,

est une décision médicale organisée par le service de soins.



Orientation vers les services extérieurs

Lorsque les démarches engagées à l'hôpital nécessitent d'être poursuivies, le service social vous met en relation avec les professionnels et services compétents : services du conseil général, réseaux de santé, associations, services sociaux spécialisés (CARSAT, MSA, SNCF...)



Ecoute et soutien

L'entretien avec l'assistant(e) social(e), tenu(e) au secret professionnel, permet une évaluation globale de votre situation et un temps d'écoute privilégié pour vous soutenir.

Vous pouvez le/la contacter directement lors d'un séjour ou d'une consultation.

(Voir coordonnées au verso)

* EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), MAS (maison d'accueil spécialisée), IME (Institut médico éducatif), CARSAT (Caisse de l'assurance retraite et de la santé au travail), MSA (Mutualité sociale agricole), SNCF (Société nationale des chemins de fer français)